

RAPPORT ANNUEL 2022



adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE



RESEAU
UNA



2022 en chiffres

ADAPA - Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain



5 502

personnes aidées



1 124

salariés



1 119

participations aux actions
de prévention
(Café des aidants, ateliers de
prévention, conférences etc.)



7 801

heures de temps
collectifs entre salariés
(PACTS et ERE)



26

antennes de
proximité



2 929 125

kilomètres parcourus

ÉDITO

Les éditoriaux pour les rapports d'activité de l'ADAPA se suivent et ont une fâcheuse tendance à se ressembler...

Ainsi, 2022 aura vu plusieurs évènements ou non-évènements marquer le secteur de l'aide à domicile. Alors que, à l'occasion du renouvellement du Président de la République, tous les acteurs espéraient que la grande loi tant attendue sur la prise en charge de la perte d'autonomie allait enfin voir le jour et que l'on pouvait espérer une élaboration trans-partisane de son contenu dans le cadre d'un débat approfondi sur le contenu (la programmation et le financement), il a été annoncé que de grande loi, il n'y en aurait point et qu'il faudrait se contenter de mesures présentées comme techniques ou parcellaires, susceptibles de figurer dans des lois de financement de la sécurité sociale.

Voilà donc le problème de prise en charge de la perte d'autonomie ravalé au rang de problème technique !

Tous espéraient que, après le scandale ORPEA et autres AVEC, les EHPAD tardant à se remplir du fait d'une certaine défiance à leur endroit, la question du maintien à domicile, choix plébiscité par les usagers, (re)deviendrait centrale. Tous les observateurs le disent et le répètent : le système va dans le mur à grande vitesse compte tenu de l'évolution démographique de notre pays et des attentes des personnes...

Forte progression de la demande, impossibilité d'y répondre faute de personnels en nombre suffisant, menace sur la pérennité de 20 % des structures du réseau constatée à partir du référentiel budgétaire ARGOS (créé par UNA), difficulté généralisée de recrutement malgré tous les efforts déployés ici ou là, soit dans la collaboration avec le service public de l'emploi soit par le développement de solutions innovantes comme les GEIQ qui font un extraordinaire travail de sourcing et d'accompagnement socio-professionnel vers la qualification et l'emploi. Salaires à nouveau rattrapés par le SMIC et toujours en retard sur la Convention Collective 51 ou par rapport la fonction publique hospitalière.

Que doit-il advenir pour que ce diagnostic alarmant soit entendu et pris en compte ? Et cette loi de financement de la sécurité sociale, quelle surprise nous a-t-elle réservée ?

On retiendra, ici, trois mesures.

D'abord la réforme du financement des SSIAD, réforme en chantier depuis plusieurs années et qui aboutit enfin. Elle devrait attribuer des moyens mieux assis sur le besoin de soins et la lourdeur de ceux-ci, le tout sans créer de perdants selon les simulations tarifaires effectuées par la DGCS. On pourra juste regretter que ce chantier n'ait pas été traité dans la perspective de création des Services Autonomie à Domicile (SAD) et que la question de la fongibilité des enveloppes budgétaires aide et soin n'ait pas été traitée à cette occasion.

Le Bureau

Président : Marc DUPONT

Trésorier : André MICHON

Trésorier adjoint : Jean-Paul PEULET

Les membres : Agnès ROLLET

Corinne JACQUET-GARCIA

Viviane HENRY

 Marc Dupont
Président



Ensuite, la grande affaire du PLFSS est, sans conteste, la création des SAD issue de l'expérimentation des SPASAD dont le bilan a été considéré comme suffisamment positif pour servir de modèle. Rappelons qu'à l'issue de la période transitoire, tous les SSIAD devront être « mariés » avec des SAAD selon des modalités encore inconnues puisque le cahier des charges de la création des SAD est encore à l'arbitrage ministériel et inter-ministériel. Autant dire que l'aide à domicile telle qu'on l'a connue depuis sa lente élaboration va subir une cure de jouvence et que le mécano entre structures aide et soin ne fait que commencer.

Enfin, la création des Centres de Ressources Territoriaux (CRT) aura, c'est le moins que l'on puisse dire, fait couler beaucoup d'encre. En effet, donner aux EHPAD un rôle de magistère sur le domicile alors qu'ils ont peu de compétence en la matière - en tous les cas, moins que les acteurs historiques du domicile eux-mêmes - et que le modèle EHPAD lui-même est à bout de souffle et doit être réinventé, est particulièrement risqué, sauf s'il y a un enjeu caché autour de la problématique de l'autorisation unique. C'est aussi prendre le risque de tendre inutilement les relations entre les établissements et les acteurs du domicile.

En revanche, la question du baluchonnage est restée « dans les cartons » alors que les acteurs attendent les adaptations nécessaires à la réglementation pour mieux répondre aux attentes fortes en la matière.

Rien non plus en ce qui concerne la gouvernance partagée entre l'ARS et le Conseil départemental bien que celui-ci se voit régulièrement confirmé dans son rôle de chef de file des politiques de l'autonomie...

Rien encore sur une péréquation financière sérieuse entre les départements, ni sur la complexité des divers fonds de financement et de leurs modalités d'application, ni, bien sûr, sur la prise en compte des coûts complets de nos services.


Dans ce paysage national, il faut bien le dire quelque peu déprimant, l'ADAPA essaie de tirer son épingle du jeu.

Dans un contexte marqué par une crise majeure du recrutement, la grande question est celle de l'activité et de son maintien à un niveau qui ne menace pas la pérennité de notre structure. Très dynamique sur des activités telles que l'aide aux aidants, le développement de l'habitat inclusif, les ateliers de prévention de la perte d'autonomie, l'ADAPA peine à retrouver une dynamique positive sur son cœur de métier : l'intervention à domicile.

Bien sûr, il ne s'agit pas en la matière de crier « haro » sur le baudet mais d'essayer d'identifier les différentes causes qui contribuent à cette situation et de comprendre comment imaginer, ensemble, des solutions pertinentes qui garantissent l'avenir. Face à l'érosion continue de l'activité depuis plusieurs années, il est plus que temps de réagir.

« Quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me rassure » fait-on dire à Talleyrand... Mais au-delà de la formule et d'une réalité partagée par beaucoup de structures associatives, il reste que de nombreuses demandes de prise en charge ne trouvent pas de réponse et que c'est l'exercice même de nos missions de service public qui est interpellé.

A nous de relever, ensemble, ce nouveau défi dans un cadre forcément nouveau, celui des futurs Services Autonomie à Domicile.

Répartition de l'activité prestataire sur le territoire 

BOURG / REVERMONT / SUD DOMBES

83 523 heures
805 personnes aidées



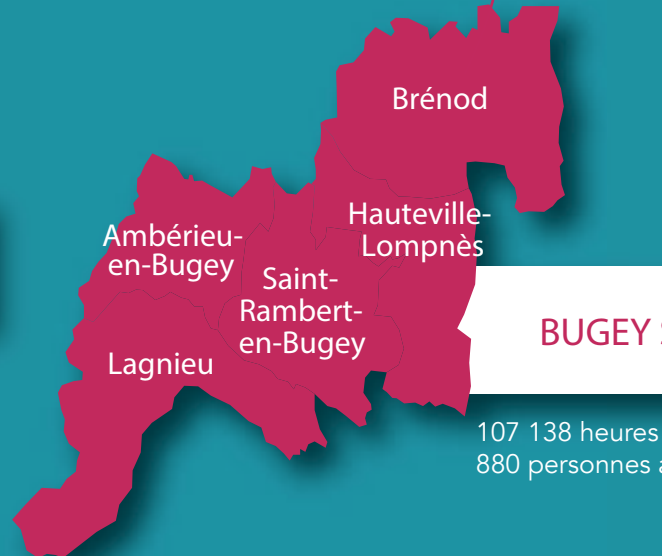
117 468 heures
1 095 personnes aidées

BRESSE DOMBES



CÔTIÈRE / VAL DE SAÔNE

82 856 heures
665 personnes aidées



BUGEY S

107 138 heures
880 personnes aidées

HAUT BUGEY

Izernore
Oyonnax
Nantua

72 717 heures
628 personnes aidées

PAYS DE GEX / VALSERHÔNE

73 202 heures
705 personnes aidées

Gex
Ferney-Voltaire
Collonges
Bellegarde-sur-Valserine

PLAINE DE L'AIN / PLATEAU D'HAUTEVILLE

70 690 heures
586 personnes aidées

SUD

aidées

adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE

Association loi 1901, acteur de l'économie sociale et solidaire, depuis plus de 60 ans l'ADAPA est au service de tous, et plus particulièrement des personnes fragilisées par l'âge, la maladie et le handicap.



1 124 salariés



680 218 heures



5 502 personnes aidées

..... DONT

ACTIVITÉ PRESTATAIRE :

607 591 heures

5 364 personnes aidées

ACTIVITÉ MANDATAIRE :

72 627 heures

138 personnes aidées

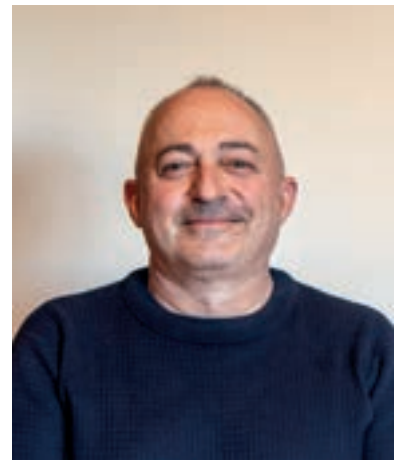


ENTRETIEN

Premier bilan de direction

En 2021, Thierry Nicolosi a pris la Direction générale de l'ADAPA. Voici le bilan et les perspectives de cette première année de direction à l'ADAPA.

Thierry Nicolosi
Directeur général
de l'ADAPA



Comment résumeriez-vous cette première année de direction à l'ADAPA ?

L'année 2022 a été riche et très intéressante. Ce fut une année de découverte des équipes et de leur investissement, ainsi que de la richesse des interventions et des réflexions en cours, malgré un cadre très contraint.

L'année n'a pas été des plus simples, de par les effets de la crise sanitaire, les problématiques de pouvoir d'achat et de coût des carburants, ou encore de par les difficultés internes qui peuvent survenir dans chaque organisation et qui ont pu constituer des freins au changement.

Il reste beaucoup à faire mais je reste passionné par mon travail et ne regrette pas d'avoir intégré l'ADAPA : il y a de l'énergie, des projets, des compétences. Les équipes me surprennent par leur force de proposition et leur investissement.

Quels ont été les principaux projets et temps forts de 2022 ?

L'année 2022 a tout d'abord été marquée par la généralisation des équipes ERE et la journée de séminaire organisée avec les acteurs clés, notamment les animatrices ERE, afin de partager et réfléchir à l'avenir de ce dispositif.

Nous avons continué à réfléchir à la question des aidants familiaux en consolidant le travail du SASPA (Service d'Accompagnement et de Soutien aux Proches Aidants). Une nouvelle étape a également été franchie avec l'intégration des salariés de l'ADAPA dans la démarche, puisque ces derniers peuvent être directement concernés par la situation d'aide familiale - en vertu de laquelle ils acquièrent d'autant plus de compétences transposables dans le milieu professionnel.

2022 a aussi été marquée par la rencontre avec Marie-Reine TILLON, Présidente d'UNA - fédération très active qui défend et milite pour le secteur de l'aide à domicile - en présence des représentants du Département.

Nous pouvons également évoquer le travail de constitution des CRT (Centres de Ressources Territoriaux) qui permettront de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de dépendance, grâce à une meilleure coordination des professionnels et à la création de passerelles entre le secteur de l'aide à domicile et celui de l'établissement.

Enfin, nous avons débuté l'évaluation à blanc de notre SSIAD, en vue de préparer l'évaluation nouvelle formule, sur la base du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS).



**Les équipes me
surprennent par leur
force de proposition et
leur investissement.**



Quels sont les prochains défis que l'Association va devoir relever ?

Le défi majeur sera le redressement de l'activité après plusieurs années de baisse. Pour cela, l'Association devra s'adapter aux changements de son environnement et faire preuve d'une plus grande agilité.

Une autre priorité de 2023 sera la préparation et la réalisation de l'évaluation nouvelle formule, basée sur le référentiel de la HAS.

La constitution des futurs Services Autonomie à Domicile (SAD) mobilisera forcément l'ADAPA, dès la sortie du cahier des charges en 2023. Nous nous appuyerons sur l'expérience acquise dans le cadre du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), en lien avec la mise en place de l'avenant 43, sera un sujet de réflexion tout aussi important puisqu'il concernera directement nos salariés.

Préparer l'avenir, c'est aussi penser la stratégie à moyen terme et donc travailler notre feuille de route stratégique, en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023-2025. Cette feuille de route stratégique caractérisera l'ambition du projet associatif de l'Association et sera suivie d'un projet de service qui en représentera la déclinaison opérationnelle. Le projet de service sera établi en lien avec la gouvernance et les salariés de l'ADAPA.

L'ADAPA sera également engagée dans le projet Sentinelle, financé par la CARSAT, qui permettra de renforcer le repérage des fragilités, dans une démarche de prévention pro-active, afin d'améliorer la qualité des prises en charge des publics en perte d'autonomie.

Enfin, 2023 sera l'occasion de faire évoluer notre organisation interne pour répondre aux enjeux du secteur de l'aide à domicile et d'accompagner nos équipes dans ces changements.



2023 sera l'occasion de faire évoluer notre organisation interne pour répondre aux enjeux du secteur de l'aide à domicile et d'accompagner nos équipes dans ces changements.



Perspectives 2023

- Evaluation nouvelle formule (HAS)
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- Feuille de route stratégique et projet de service
- Constitution des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- Projet Sentinelle - CARSAT
- Evolution de l'organisation interne

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

FEVRIER

JANVIER

- Lancement de la newsletter à destination des salariés
- Formation des dernières animatrices ERE
- Remise des textiles du challenge solidaire à Tremplin
- Obtention du marché du portage de repas dans la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

- Partici
- Commu
- La
- des
- Lano
- des



MARS

- Rencontre avec le réseau Amaëlles à l'APA de Mulhouse



AVRIL - MAI

- Aboutissement du projet Coop' Aidants
 - Séminaire des directeurs de l'UNA

JUIN

- Visite de Marie-Reine TILLON, Présidente d'UNA, en présence des représentants du Conseil départemental
- Participation à la 2^{ème} édition des Journées de la Santé de l'Ain
- Assemblée Annuelle d'Information et de Concertation de l'ADAPA

JUILL

- Démar
- co
- Comman
- de serv
- aide

SEPTEMBRE

participation au Salon annuel des
maisons et des Intercommunalités
lancement de l'extranet à
destination des bénéficiaires
renforcement de la newsletter à
destination des bénéficiaires

OCTOBRE

- Lancement des nouvelles fonctionnalités smartphone pour les aides à domicile, grâce au soutien d'AG2R La Mondiale
- Création d'une signalétique bilatérale à Bellegarde (CLIC et ADAPA)

NOVEMBRE - DECEMBRE

- Signature d'une convention de partenariat avec l'APAJH (plateforme de répit)
- Réunion avec le CD01 sur les orientations stratégiques
- Lancement des visioconférences pour les proches aidants

AOÛT

engagement de l'audit
confié à E2S
étude des véhicules
service destinés aux
aides à domicile



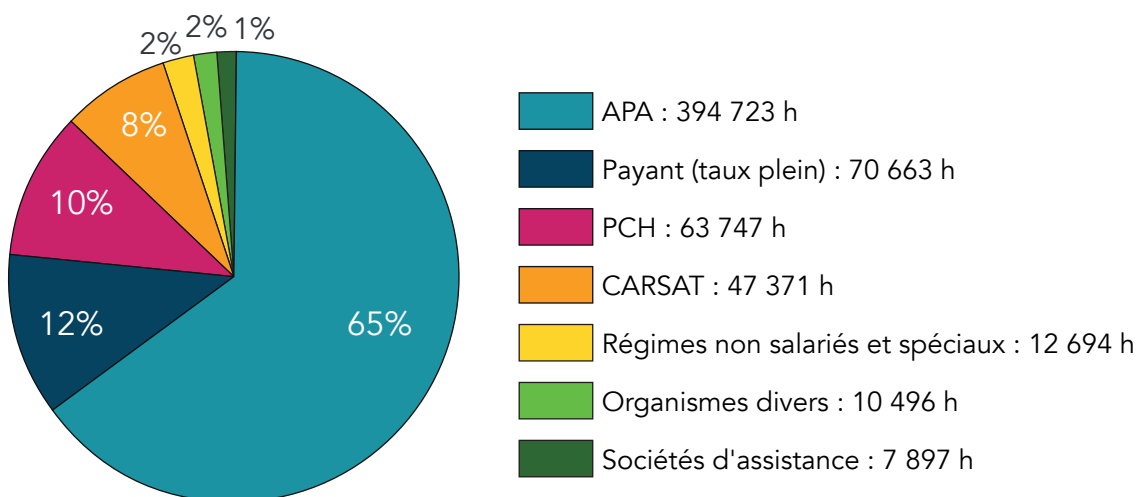
UN COEUR DE MÉTIER : LE MAINTIEN À DOMICILE

Le coeur de métier de l'ADAPA est l'aide et le soin à domicile. Une activité historique centrale pour l'association, qui répond plus que jamais à la problématique du virage domiciliaire.

Accompagner les publics en perte d'autonomie et leur permettre de rester chez eux signifie également penser aux services complémentaires à l'aide à domicile.

Portage de repas ou transport accompagné sont, par exemple, des services indispensables dans une vision globale du maintien à domicile des personnes.

Répartition de l'activité en heures, par mode de financement



SERVICE
D'AIDE À
DOMICILE
.....



607 591 heures
effectuées
auprès de
5 364 personnes



.....

« Temoignage »



Maeva Caeiro

Responsable de secteur
volante depuis 2021

En tant que Responsable de secteur volante, j'assure la gestion des secteurs lorsque leur Responsable est absent(e) ou en congés.

Cela signifie savoir s'adapter à plusieurs équipes, plusieurs secteurs et plusieurs manières de travailler. Ça requiert d'avoir une bonne organisation !

Au quotidien, ce que je préfère c'est le contact avec les salariés : être avec eux en réunion, échanger sur des situations ou sur les conditions de travail pour trouver des solutions ou alternatives ensemble.

Au bureau, les «volantes» sont soudées et solidaires. Avoir une équipe sur laquelle on peut compter, c'est ce qui fait toute la différence.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller...), ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

L'APA à domicile aide ainsi à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie.

(monparcourshandicap.gouv.fr)

Une activité de **452 952** heures
dont **58 220** heures en mandataire
2 105 personnes aidées

Temoignage



Veronique Rouge

Assistante technique
- service facturation
et comptabilité,
depuis 1994

Arrivée en 1994, je suis aujourd'hui assistante technique au sein du service facturation et comptabilité.

Mon parcours à l'ADAPA a commencé par un emploi pour l'été, puis s'est poursuivi par des remplacements de congés maternité.

En 1996, la mise en place de la PED (Prestation Expérimentale de Dépendance, devenue l'APA en 2002) a permis de pérenniser mon poste. J'ai été actrice de la mise en œuvre de ce service au sein de l'ADAPA !

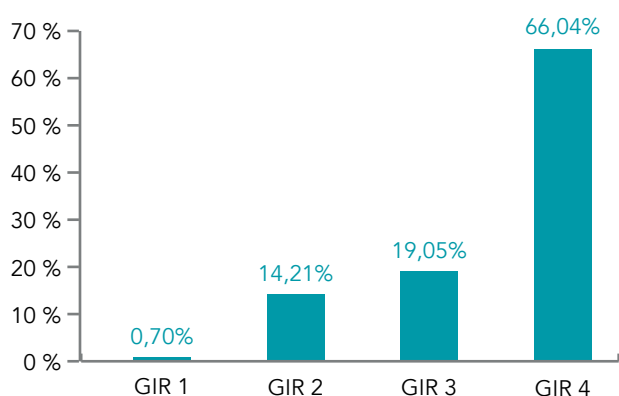
Désormais, mes missions sont centrées sur la facturation auprès des bénéficiaires et des financeurs.

Je gère une partie de la comptabilité générale et ai également la fonction d'UC (Utilisateur Clé du système d'information) sur les données des clients, facturation et comptable.

J'ai eu la chance à travers ces 29 années à l'ADAPA d'avoir des missions enrichissantes et en constante évolution.

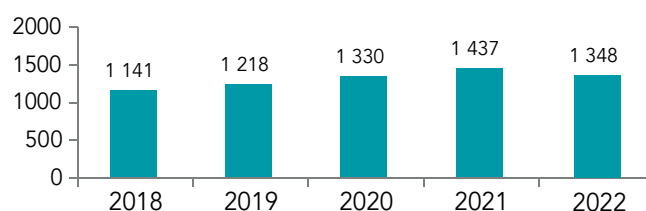
Au sein de l'ADAPA, l'esprit d'équipe, la cohésion et la bienveillance envers les bénéficiaires que nous accompagnons sont pour moi des valeurs auxquelles je crois : c'est pour cela que je reste fidèle à cette Association.

Répartition des heures de prestation APA par GIR (en %)



Les services complémentaires inclus dans les plans d'aide

2 105 plans d'aide ont été déployés. Au-delà de l'aide à domicile, les services complémentaires (portage de repas, téléassistance, etc.) représentent, en K€ :

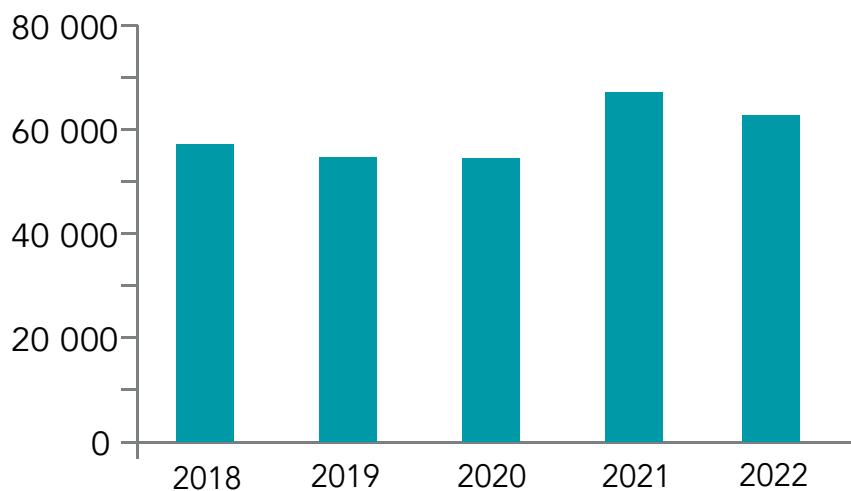




Accompagnement à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées dès l'âge de trois ans par nos aides à domicile, grâce au soutien financier de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Les aides à domicile interviennent ainsi dans les actes de la vie quotidienne et soutiennent les personnes dans leur effort pour accéder à l'autonomie.

PCH Évolution du nombre d'heures réalisées



PCH



62 206 heures
effectuées
auprès de
147 personnes

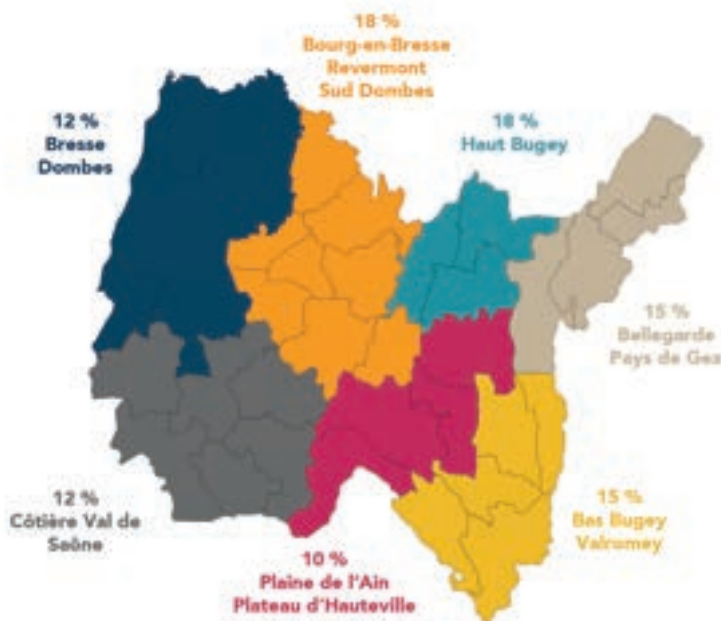


Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, l'ADAPA est en lien avec les services spécialisés :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Institut Médico-Educatif (IME)...

Une meilleure coordination des services et des professionnels, l'allègement des charges administratives et la recherche de fluidité de l'organisation sont des préoccupations constantes de l'ADAPA pour apporter un plus grand confort aux bénéficiaires.

Part des personnes en situation de handicap aidées par territoire d'intervention





SSIAD de Miribel

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) de l'ADAPA, qui couvre le territoire de Miribel, a poursuivi son activité en 2022 en majorité auprès de personnes en GIR 4 et 5, mais également davantage auprès de personnes en GIR 2 (+12 points de % par rapport à 2021).

SA CAPACITÉ EST DE 50 PLACES

12 650 journées ont été réalisées pour **18 250** journées autorisées soit un taux de remplissage de **69,32%**.

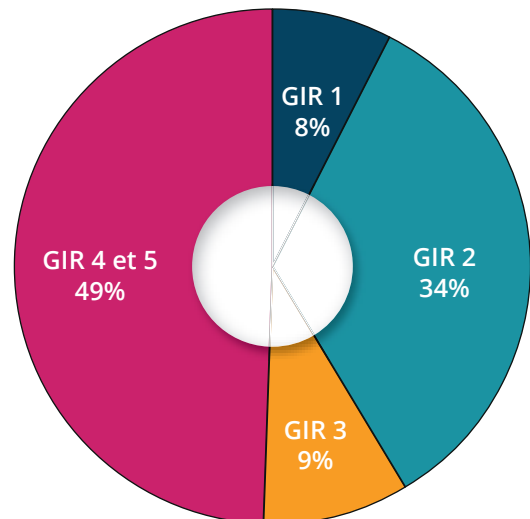
65 personnes ont reçu des soins :
47 femmes et **18** hommes.

Leur âge moyen est de **85** ans.

24 nouvelles personnes ont intégré le service
et **23** en sont sorties.

La durée moyenne de prise en charge
est de **770** jours.

Niveau de dépendance des personnes du SSIAD (%)



SPASAD de la Côtière

Le fonctionnement en Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) concerne les personnes qui sollicitent à la fois le Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile (SAAD) et le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) sur le territoire de la Côtière.

Dans le cadre du fonctionnement en SPASAD, les bénéficiaires et leur famille sont accompagnés dans une démarche globale où la prévention occupe une place importante. Cela implique de :

- Limiter le nombre d'interlocuteurs et organiser les relais entre les services de l'ADAPA,
- Prendre en charge certaines tâches administratives et organiser des rendez-vous,
- Mettre en place les actions pour améliorer la qualité de vie à domicile, notamment les actions de prévention avec les partenaires du territoire.

Le SPASAD permet aux équipes de soin et d'accompagnement de se réunir, d'échanger sur les situations, de confronter les points de vue et d'améliorer la qualité de service auprès des bénéficiaires en croisant leur expertise.

En 2022, les projets clés du SPASAD portaient sur la diététique, l'ergothérapie, la psychologie, la socio-esthétique, la podologie, la santé bucco-dentaire, l'hortithérapie, la psychomotricité et l'art thérapie. Ces projets ont permis de répondre aux besoins de 18 patients du service.

Les aidants des patients du SPASAD ont également bénéficié d'un accompagnement médico-social et psychologique, incluant des rencontres avec un travailleur social, des rendez-vous avec notre psychologue, de la sophrologie, ainsi que le suivi de la coordination entre les aidants et le service.

Le fonctionnement du SPASAD est maintenant bien rôdé, tant en termes de protocoles et d'outils que de régulation professionnelle. Il préfigure ainsi le modèle du futur Service Autonomie à Domicile (SAD).

Les services complémentaires au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Parce qu'être aidé et accompagné à domicile ne suffit pas toujours, l'ADAPA déploie des services complémentaires tels que le portage de repas ou le transport accompagné. Elle soutient les initiatives locales portées par les communes ou tout autre partenaire qui sollicite son concours.



Transport accompagné

Les intervenants à domicile peuvent accompagner les personnes à l'extérieur pour faire des courses, pour les loisirs ou pour des rendez-vous. Un véhicule adapté aux personnes en situation de handicap est à la disposition des équipes.

A partir de 75 ans, ce service peut être financé partiellement par l'action sociale des caisses complémentaires AGIRC ARRCO, via le service SORTIR PLUS. Il participe à la prévention de l'isolement et au maintien du lien social.

766 heures d'accompagnement pour **101** personnes.
6 677 kms parcourus



Portage de repas

Le service de portage de repas permet aux personnes de se faire livrer des repas de qualité, à un prix raisonnable, couvrant les besoins de toute la semaine.

32 464 repas livrés, dont :

16 986 pour la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

15 478 pour l'association Repas à Domicile en Dombes



Objets connectés

L'ADAPA propose des solutions intégrant les nouvelles technologies pour répondre aux besoins de sécurité à domicile (téléassistance...) et d'aménagement du logement.

Un partenariat privilégié est à ce titre en place avec la Mutualité de l'Ain.

Proximité ADAPA, association mandataire



Aide à la fonction d'employeur

PROXIMITÉ ADAPA



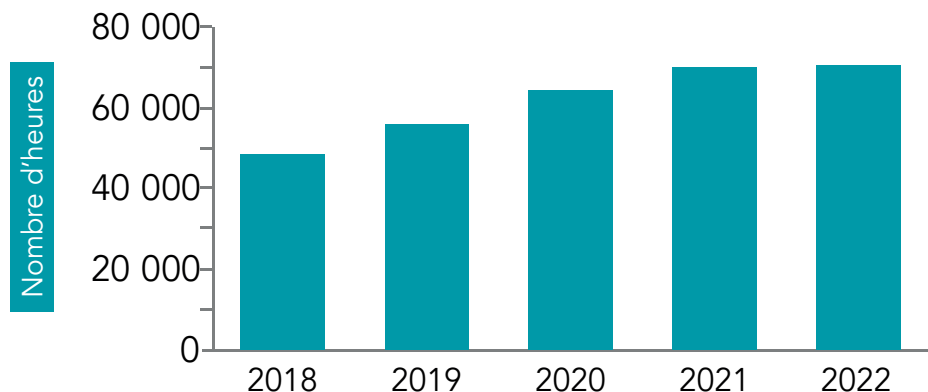
138 employeurs pour
une activité de
72 627 heures,
en augmentation de 2%
par rapport à 2021.

Le service s'adresse à toute personne souhaitant employer la personne de son choix sans se préoccuper des charges administratives afférentes à la fonction d'employeur.

Moyennant des frais de gestion, le service Proximité ADAPA sécurise et facilite les démarches liant l'employeur à son salarié.

La solution mandataire permet notamment d'organiser des temps de garde de jour comme de nuit.

Proximité ADAPA Nombre d'heures réalisées



Temoignage



Sarah Messand

Assistante en Ressources
Humaines depuis 2022

En tant qu'Assistante RH, je suis responsable de la gestion des contrats de travail, arrêts maladie, accidents du travail et rendez-vous avec la médecine du travail des salariés des secteurs de Nantua et Oyonnax.

En parallèle, j'assure les démarches administratives - contrats de travail, cotisations sociales... - des particuliers qui souhaitent devenir eux-mêmes les employeurs de leur assistant(e) de vie (activité mandataire).

Je suis également en charge de la gestion des contrats et des démarches administratives des personnes hébergées à titre onéreux par une famille d'accueil (accueil familial).

J'aime la polyvalence de mon poste car il regroupe différents domaines et des situations uniques.

Le service RH est une équipe en or, avec beaucoup d'entraide : les journées n'en sont que meilleures !

PRÉVENTION ET INCLUSION

La prévention et l'inclusion sont au coeur de l'action de l'ADAPA et se déploient à travers la conduite d'actions ponctuelles ou régulières de prévention, en collectif et en individuel.

Les ateliers de prévention

Les ateliers de prévention collectifs se sont poursuivis auprès des seniors en 2022. L'atelier «Happy Tab'» visant à apprendre à utiliser les fonctionnalités de base de sa tablette a, une fois encore, rencontré un franc succès.



Prévention

94 ateliers de prévention réalisés

1 001 séances

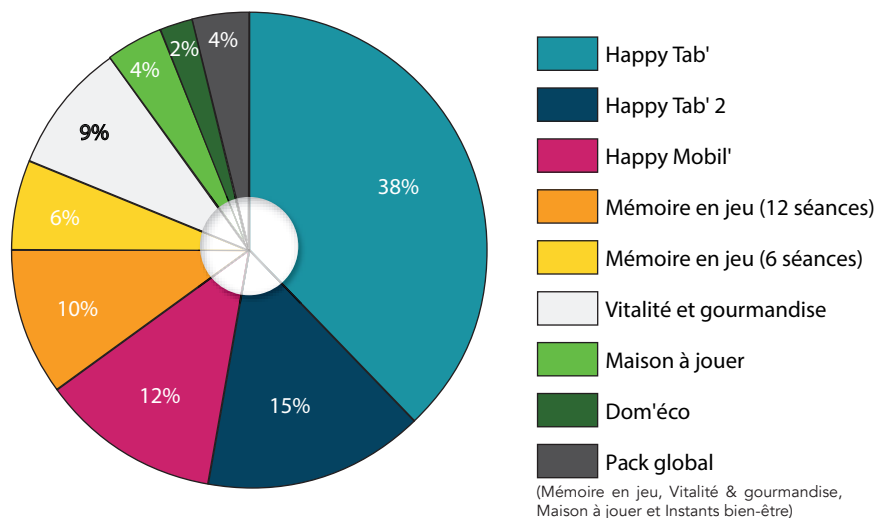
2 961 heures d'animation

640 participants

→ 20% d'entre eux bénéficient d'une aide individuelle

73 ans de moyenne d'âge

Répartition des ateliers par thématique



Témoignage



Sylvie Lignon

Aide à domicile depuis 2017, devenue également animatrice de prévention en 2019

J'ai intégré en juin 2019 le pôle IDP en tant qu'animatrice de prévention.

Je m'éclate dans cette nouvelle mission au travers des ateliers que j'anime, notamment Happy Tab' 1 ou 2, Mémoire en jeu, Vitalité et gourmandise ou encore Happy mobil'.

Je permets à un groupe composé de 8 seniors de se familiariser et de se perfectionner à l'usage de la tablette, de connaître les fonctionnalités du téléphone portable, de réaliser des recettes et d'obtenir des conseils sur l'alimentation. Lors d'autres types d'ateliers, je les aide à faire travailler leurs fonctions cognitives par le biais de jeux sur tablette ou sur papier.

Grâce à mon métier, je fais la connaissance de belles personnes et les participants des ateliers sont ravis de revenir toutes les semaines pour passer un moment agréable. Certains passent même de nouveaux caps : dernièrement, 4 seniors se sont équipés d'une tablette pour pouvoir continuer à travailler chez eux ! C'est une satisfaction pour moi car sans cet atelier, ils n'auraient pas forcément entamé cette démarche.

C'est une super expérience !



Les alternatives au domicile



Alternatives aux domiciles

HABITATS INCLUSIFS

- 6 sites HAISSOR (Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé) animés par l'ADAPA dans le département.

L'ADAPA pilote et participe à la dimension collective proposée dans les dispositifs HAISSOR de Béný, Chalamont, Cormaranche en Bugey, Fareins, Laiz et Viriat. Les logements sont de type 1 et 2.

Les personnes âgées entrées dans les logements entre 2013 et 2017 à l'ouverture des dispositifs ont, pour certaines, vu leur niveau d'autonomie et/ou leur état de santé se dégrader du fait de leur âge. Aussi, l'année 2022 a été marquée par un certain turn-over.

Le forfait habitat inclusif, financé par le Conseil départemental de l'Ain, a permis le financement de différentes animations, dont des ateliers, visites et sorties.

La mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) par le Département à partir d'octobre 2022 a permis la prise en charge totale des coûts d'animation pour l'ensemble des habitants éligibles.

Les travaux préparatoires à l'ouverture d'HAISSOR Tossiat se sont poursuivis, régulièrement en lien avec les représentants de la commune de Tossiat et de Bourg Habitat.

- Vis la ville à Oyonnax

L'équipe d'Oyonnax continue d'assurer des temps collectifs pour des interventions quotidiennes avec les 4 habitants du dispositif, ainsi que des accompagnements individuels.

En 2022, les habitants ont notamment profité d'un voyage organisé en lien avec le SAMSAH, dans un Center Park.

- Résidences autonomie

Les intervenantes de l'ADAPA ont pris à différentes reprises le relais de la maîtresse de maison de la résidence autonomie Les Pragnères pour assurer le service du déjeuner pris dans la salle de restauration par l'ensemble des habitants.

ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est une solution alternative à l'habitat individuel classique, permettant aux personnes âgées ou handicapées de plus de 20 ans de vivre dans un cadre familial. Accueilli au sein d'un foyer et accompagné par une personne agréée par le Conseil départemental, l'accueilli bénéficie d'un cadre de vie sécurisant.

En lien avec les services du Conseil départemental, garant de l'agrément, Proximité ADAPA accompagne la professionnalisation des accueillants (mise en place de groupes de parole et gestion de la formation continue), assure les démarches administratives et propose un accompagnement médico-social.

L'ADAPA assure en outre un accueil mutualisé des accueillis durant les temps de formation ou groupes d'analyse de la pratique professionnelle.

Depuis 2022, l'Association co-anime avec le Conseil départemental la formation initiale des accueillants familiaux.



6 HAISSOR dans le département

37 locataires

83 ans d'âge moyen

90% de femmes

47% de personnes âgées dépendantes



39 accueillants familiaux

74 personnes accueillies

INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale à l'ADAPA se développe à travers deux principaux axes : l'aide aux proches aidants et le modèle de «l'entreprise apprenante», qui se décline concrètement au travers de groupes de travail nommés ERE et PACTS.

Les Équipes à Responsabilités Élargies (ERE)



7 747 heures de réunion

L'année 2022 a été marquée par la généralisation des ERE sur l'ensemble des secteurs. Le modèle est pleinement intégré et l'ADAPA compte désormais 66 équipes semi-autonomes.

La journée du 17 mars 2022 a été un des temps forts de la dynamique engagée en 2019. Elle a marqué la transition d'une expérimentation à la généralisation d'un nouveau mode d'organisation du travail. Toutes les animatrices ERE ont participé à cette journée, accompagnées de quelques responsables de secteur.

Les nouvelles fonctionnalités sur les smartphones ont continué à être déployées sur les secteurs, avec 28

référentes ERE formées sur leurs temps de réunion.

Ces nouvelles fonctionnalités, comme l'accès au GPS, l'échange de messages dans un groupe entre les membres de l'équipe, la possibilité de modifier son planning... ont pour objectif de permettre une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, ainsi qu'une meilleure adaptation aux besoins des usagers.

Un référentiel commun a également été développé, dont l'objectif est d'aboutir à un « socle commun » de responsabilités à mettre en œuvre dans le cadre des ERE.

Projet Accompagnement Compétences Territoires et Secteurs (PACTS)

À l'instar des ERE, le PACTS permet aux Responsables de secteur et aux gestionnaires du Centre de Relation Clients de se retrouver autour de questionnements liés à leur métier et à leurs pratiques quotidiennes.



54 heures de réunion

Les PACTS permettent d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail, le développement d'outils...

Ils favorisent le développement de la coordination.

« Temoignage



Morgane Crozet

Responsable de secteur volante depuis 2016, devenue Référente de proximité et animatrice de PACTS en 2019

Les trois objectifs de mon poste sont le développement de l'activité, l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'amélioration de la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Pour cela, je travaille en lien avec les Responsables de secteur et l'ensemble des services supports sur la création d'outils ou de procédures qui permettent, petit à petit, d'homogénéiser les pratiques.

Je travaille également - toujours en lien avec mes collègues - à l'amélioration de l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs du SAAD, à l'animation de groupes d'expression auprès de nos bénéficiaires, ainsi qu'à la gestion des problématiques des secteurs.



L'aide aux proches aidants



Aide aux proches aidants

Le Service d'Accompagnement et de Soutien aux Proches Aidants (SASPA), a été créé en avril 2021 pour une période expérimentale, afin de soutenir les proches aidants du département. Depuis, ce service pilote la mise en œuvre de toutes les actions en lien avec les proches aidants et accompagne les parcours individuels avec plusieurs objectifs :

- Accompagner les aidants dans leurs problématiques ;
- Développer la capacité d'agir ;
- Permettre l'expression et la rencontre avec d'autres aidants ;
- Faire valoir les droits et favoriser les conditions de vie à domicile.

En 2022, le SASPA a poursuivi sa mission et a vu son équipe renforcée par l'arrivée d'une chargée de mission et d'une psychologue. De nouvelles actions collectives de sensibilisation et d'accompagnement au bien-être ont été initiées, parmi lesquelles des visioconférences thématiques et des ateliers de gestion du stress et des émotions.

Groupes de parole

131 participations

25 rencontres à Prévessin-Moëns, Belley, Jassans-Riottier et Nantua



Cafés des aidants

96 participations

11 rencontres à Bourg-en-Bresse



Groupes de formation

73 participations

12 rencontres à Villars-les-Dombes et Nantua



Ateliers gestion du stress

72 participations

12 rencontres à Prévessin-Moëns, Belley, Jassans-Riottier, Nantua, Grièges, St Rambert en Bugey et Bourg-en-Bresse



Visioconférences thématiques

45 participations

6 rencontres



Accompagnements individuels

62 accompagnements individuels réalisés



RESSOURCES HUMAINES

Entre les répercussions de la crise Covid et l'inflation, le travail des Ressources humaines s'est poursuivi d'autant plus intensément en 2022 sur différentes thématiques : formation à l'embauche, gestion du tutorat, fidélisation des salariés...



La poursuite d'une dynamique

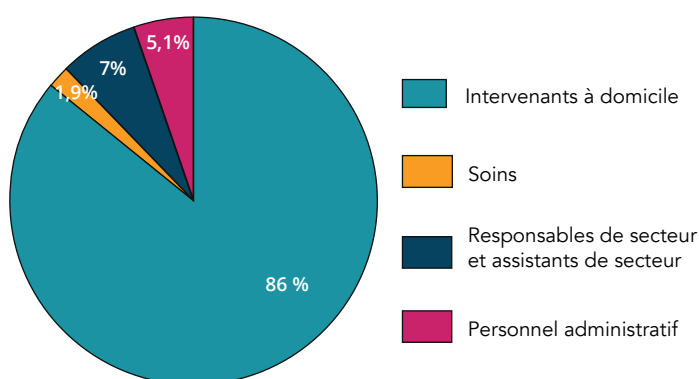
En 2022, la Covid a encore marqué la gestion des Ressources humaines : quelques vagues épidémiques, ajout de la 3ème dose obligatoire dans le schéma vaccinal, maintien de l'obligation du port du masque.... Cependant, cela n'a pas empêché l'ADAPA de poursuivre ses efforts en termes de recrutement et de fidélisation des salariés.

Ainsi, 2022 a été marquée, entre autres, par :

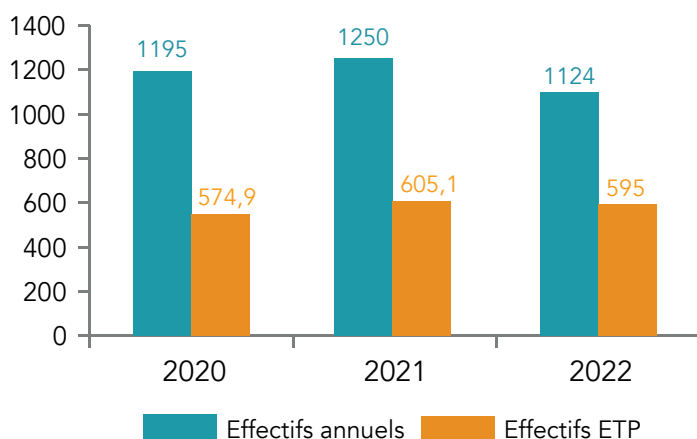
- 180 CDI conclus,
- Plus de 2 700 heures de binôme/tutorat pour les nouveaux embauchés,
- La formation de nouveaux tuteurs,
- La mise en œuvre de la prime de cooptation pour récompenser financièrement les salariés qui parrainent une de leurs relations pour travailler à l'ADAPA si ce candidat est recruté,
- La participation aux groupes de travail organisés par le Conseil départemental sur l'attractivité des métiers.



Répartition des ETP



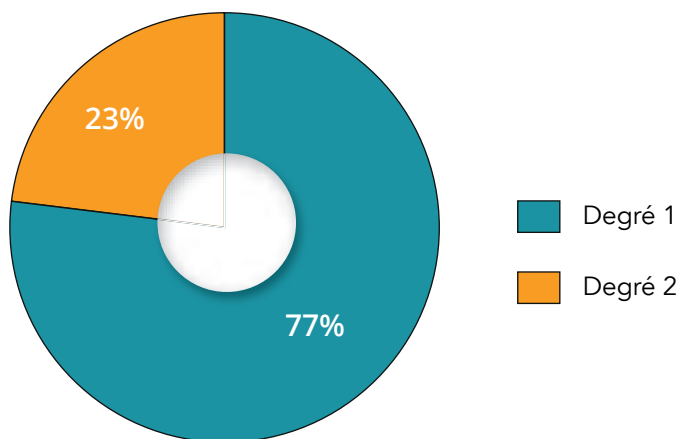
Effectifs annuels et effectifs Equivalents Temps Plein - ETP





Les intervenants à domicile

Répartition des intervenants à domicile, par degrés



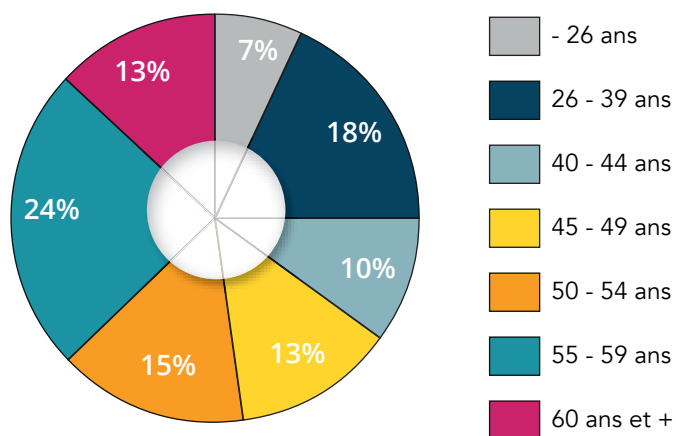
Répartition de l'ancienneté des intervenants à domicile

Pour **48 %** des salariés, elle est inférieure à 5 ans

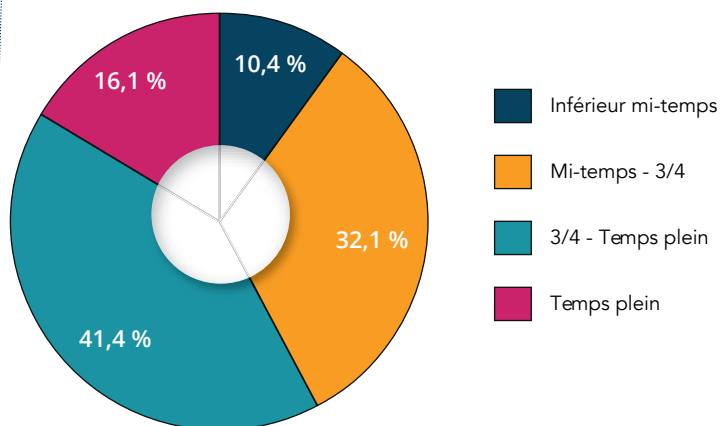
Pour **18 %** des salariés, elle est comprise entre 5 et 10 ans

Pour **34 %** des salariés elle est supérieure ou égale à 10 ans

Répartition des effectifs au 31/12/2022 par tranche d'âge



Répartition des effectifs au 31/12/2022 par durée du travail





Revalorisation et mobilité face à l'inflation

L'inflation a particulièrement marqué notre secteur d'activité. Malgré la mise en œuvre des avenants 51 et 52 à la convention collective revalorisant les coefficients et la valeur du point, certains échelons restent encore immergés sous le SMIC.

De même, face à la hausse sensible des prix du carburant, le montant de l'indemnité kilométrique conventionnelle n'a que légèrement bougé. L'ADAPA a pris la décision de revaloriser temporairement cette indemnité en 2022. Le Conseil départemental a également soutenu le secteur de l'aide à domicile en revalorisant lui aussi cette indemnité à hauteur de 0,60€ du kilomètre, jusqu'à la fin de l'année.

2022 a été également marquée par le travail sur la mobilité et particulièrement sur l'acquisition

des futurs véhicules de service pour les aides à domicile ayant un contrat d'au moins 24h par semaine.

Ce travail, commencé il y a déjà plusieurs années, soutenu par le Conseil départemental, doit permettre de favoriser le recrutement de nouveaux salariés mais également de maintenir en emploi les salariés présents : un confort de travail et des conditions en termes de sécurité améliorés, la fin des avances de frais pour les salariés, le transport des usagers facilité...

Les premiers véhicules (350) ont été commandés en 2022. Un travail important avec les autres associations signataires du CPOM sur le cadre la mobilité (charte mobilité, gestion de la flotte...) a par ailleurs été initié.

« Temoignage »



Charlenne Doyen

Assistante en Ressources humaines depuis 2018

Après une année d'alternance à l'ADAPA, je suis devenue Assistante RH en 2018 !

Au quotidien, je gère la préparation des formations des salariés en lien avec le Chargé de mission RH. Préparer les groupes en fonction des besoins, contacter le prestataire de formation, assurer la logistique nécessaire à la venue des salariés...

Je gère également le suivi des contrats de travail, les rendez-vous avec la médecine du travail, l'affiliation à la mutuelle ou encore le suivi des entretiens professionnels. Je participe à la préparation des réunions et commissions du CSE en fournissant les statistiques liées aux sujets abordés et en établissant les ordres du jour, en lien avec la Responsable des Ressources humaines.

J'aime la polyvalence de ce métier et l'esprit d'équipe qui renforce les relations avec les collègues ! La vision humaine de l'ADAPA fait la différence avec d'autres structures.



La formation en amélioration continue

Après une année exceptionnelle en 2021 en termes de formation, l'année 2022, bien que moins intense, s'est poursuivie dans la même dynamique avec près de 4 000 heures de formation dispensées.

L'ADAPA a mis en œuvre de nouvelles formations pour ses aides à domicile, telle que la formation aux premiers secours (PSC1).

Une réflexion a également été engagée afin de repenser la formation des nouveaux embauchés.

Par ailleurs, une trentaine de salariés de l'ADAPA ont participé au module de sensibilisation en matière de prévention des risques, animé par les collaborateurs du Service de Santé au Travail. L'Association poursuit son travail en partenariat avec la Médecine du Travail sur le sujet.

FORMATION

.....

284 salariés

ont bénéficié de



3 938 heures de formation



soit

187 674 euros

consacrés à la formation

.....

SITUATION FINANCIÈRE



LES CHARGES EN K€			LES PRODUITS EN K€		
Charges d'activité 19 101	Salaires et traitements	13 591	Prestations de services 17 732	Conseil départemental	13 285
	Charges sociales et fiscales	4 373		Autres caisses	1 044
	Frais de déplacements et assurances	1 137		Participation usagers	4 696
Charges d'exploitation		6 184	Produits des activités annexes et de gestion courante		6 795
Total des charges		25 285	Total des produits		25 820

Résultat : +535 K€



LES CHARGES		LES PRODUITS	
Charges de structure	130 183	Prestations de service	91 985
dont mise à disposition du personnel ADAPA	117 309	Produits des activités annexes et de gestion courante	111 870
Charges exceptionnelles	3 196		
Total des charges	133 379	Total des produits	203 855

Résultat : +70 476 €



Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain

4 rue Tony Ferret
BP159 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex

Email : adapa@adapa01.com

Tél. 04 74 45 51 70

www.adapa01.fr



@adapa01



ADAPA 01



ADAPA01